



## BTS – PHOTOGRAPHIE

### Formation initiale et/ou continue

#### Le métier-les missions

Le/la Photographe conçoit les images qu'il réalise et maîtrise l'ensemble des composantes techniques et artistiques de son métier.

Il/elle est capable de définir et de mettre en œuvre des systèmes complexes de prises de vue, de restitution des images et de gestion des informations numériques associées.

Le/la titulaire du brevet de technicien supérieur sera capable de suivre et d'intégrer les évolutions techniques de la profession et de s'adapter rapidement à toutes les situations du métier et à tous les nouveaux équipements.

Les secteurs d'activité du titulaire d'un BTS photographie sont nombreux et variés et donnent accès à de nombreux métiers. Ces différents métiers peuvent s'exercer dans des structures très diverses (studios de prise de vue, agences ou collectifs de photographes, groupes de presse, collectivités territoriales, administrations, laboratoires professionnels généralistes, structures de retouche d'image, entreprises de location de matériel photographique, presse spécialisée photo, distributeurs de matériel photographique professionnel, agences de communication...).

Le titulaire du BTS photographie exerce également parfois son activité en tant que travailleur indépendant que ce soit dans le domaine de la prise de vue ou celui de la retouche d'image

#### • Conditions d'accès

##### Prérequis :

Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique, professionnel ou de tout autre diplôme de niveau 4 (ex IV) \*(Décret du 21.03.2019 fixant les conditions d'admission en BTS)

#### Publics Concernés

**Formation initiale** : jeunes issus de Parcours Sup, titulaires d'une certification de niveau 4

**Formation continue** : personnes détentrices d'une certification de niveau 4 ; Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi, indemnisé ou non, Travailleur Non-Salarié (TNS), Salarié, Jeune (16-25 ans), Personne en Situation de Handicap (PSH)

#### Objectifs (Compétences et aptitudes)

A la fin de la formation, les étudiants auront la capacité de mettre en œuvre les compétences attestées du métier dans les domaines suivants :

##### ☐ Analyse d'un projet photographique

- ➔ Lire et interpréter des images
- ➔ Evaluer la pertinence d'un projet photographique

##### ☐ Gestion de l'activité professionnelle du photographe

- ➔ Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et la rentabilité de l'activité.

##### ☐ Proposition d'une solution technique et économique dans un contexte professionnel

- ➔ Exercer une veille technologique
- ➔ Apporter une expertise technique

##### ☐ Analyse des activités professionnelles menées en entreprise et réalisation d'un projet

- ➔ Communiquer et s'informer
- ➔ Choisir et organiser les moyens d'une prise de vue
- ➔ Réaliser des prises de vue
- ➔ Traiter les images photographiques numériques
- ➔ Gérer, conserver et archiver les photographies

## Modalités de certification

Conformément au règlement d'examen du référentiel (Annexe II.C) :

- **E1.1 : Culture générale et expression** : Epreuve écrite (*coef* 2) (Durée 4h00)
- **E1.2 : Culture photographique et visuelle** : Epreuve écrite et orale (*coef* 2) (Durée 3h00)
- **E2 : Langue Vivante : anglais** : Epreuve orale (*coef* 2) (Durée 1h15 dont 30 mn de préparation)
- **E3 : Sciences Appliquées** : Epreuve écrite (*coef* 2) (Durée 3h00)
- **E4 : Gestion de l'activité professionnelle du photographe** : Epreuve écrite (*coef* 3) (Durée 4h00)
- **E5 : Proposition d'une solution technique et économique dans un contexte professionnel** : Epreuve orale (*coef* 4) (Durée 2h30 dont 30 mn d'interrogation)
- **E6.1 et E6.2 : Analyse des activités professionnelles menées en entreprise et réalisation d'un projet photographique** : Epreuve orale (*coef* 7) (Durée 1h15)

## Modalités d'évaluation

- Evaluation formative et auto-évaluation tout au long de la formation.
- Livret d'évaluation en cours de formation renseigné à partir des résultats des évaluations tout au long du parcours.
- Attestation de fin de formation, Certificat de réalisation, bilan individuel à la fin de la formation.

## Méthodes mobilisées

### Formation individualisée :

La méthodologie repose sur les principes fondateurs de l'éducation cognitive : individualisation dans les parcours proposés, les contenus dispensés, la pédagogie mise en œuvre et dans le suivi personnalisé des étudiants.

Elle s'appuie sur la mise en œuvre de phases de travail individuelles et collectives à partir d'outils ludiques, attractifs et innovants (plateforme LMS, Serious Games, Approche par les Compétences...).

## Coût de la formation

- **Formation initiale** : 6 000€/an (*Conditions de paiement : nous consulter*).
- **Formation continue** : Selon le statut, possibilité de financement via l'OPCO ou le Plan de développement des Compétences (Salariés), le CPF, le dispositif Transition Pro, le Plan Investissement Compétences (Demandeurs d'Emploi), ....

## Accessibilité

### Personne en Situation de Handicap (PSH) :

Personnalisation du parcours et déploiement de moyens de compensation en centre comme en entreprise

- Des référents handicaps sont mobilisés pour accueillir et informer la personne, participer à l'organisation du parcours de formation, communiquer sur l'accessibilité, assurer le lien avec les partenaires...

## Programme et Durée de la formation : la

durée totale du parcours est de 1 877 heures sur deux ans de formation

Enseignements	1 ère année (Volume annuel à titre indicatif)	2 ème année (Volume annuel à titre indicatif)
Culture générale et expression	54 h	58 h
Culture photographique et visuelle	54 h	87 h
Langue Vivante	54 h	58 h
Sciences appliquées	81 h	87 h
Gestion de l'activité professionnelle du photographe	108 h	116 h
Proposition d'une solution technique et économique dans un contexte professionnel	135 h	116 h
Analyse des activités professionnelles menées en entreprise	135 h	116 h
Réalisation d'un projet photographique	270 h	348 h
<b>Total</b>	<b>891 h</b>	<b>986 h</b>

## Stages en milieu professionnel

### Formation initiale et continue (Dispositions communes aux deux voies)

- Durée totale : **15 semaines** dont deux fois **5 semaines** consécutives sur la 1<sup>ère</sup> année de formation et une fois 5 semaines sur la 2<sup>ème</sup> année.
- Stage **obligatoire**,
- **Modalités** : il se déroule dans tout type d'organisation, quel que soit son secteur d'activité,
- **Organisation** : Les deux premières périodes de stage se déroulent en fin de 1<sup>ère</sup> année. La seconde période de stage se déroule durant le 1<sup>er</sup> trimestre de la 2<sup>ème</sup> année.

## Délais d'accès :

**Formation initiale** : Les délais d'accès sont corrélés au planning imposé par Parcours Sup

**Formation continue** : Information/réponse suite candidature : le candidat sera informé dans les jours suivants la dernière ICOP et/ou RDVIP